

SÉANCE 19 JANVIER 2017

Le dix-neuf janvier deux mille dix-sept, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 13 janvier, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Dominique JAILLIER.

Présents : Dominique JAILLIER, Maire, Magali LOINARD, 1^{ère} adjointe, Gérard LÉTARD, 2^{ème} adjoint, Anne-Pascale LECLERC, 3^{ème} adjoint, Bertrand TOUEILLE, Fanny MORILLON, Stéphane MARCHAND, Olivier GUILLET, Aurélie BROSSIER, Gaël PINEAU.

Excusés : Mickaël MOURIN, Ludovic DUTERTRE, Alain CHAUVEAU, Patrice CHRÉTIEN, Gwénaëlle REILLON.

Absent :

Madame Fanny MORILLON est désignée secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 15

Quorum de l'assemblée : 08

Nombre de membres présents : 10

Votants : 10

ORDRE DU JOUR :

URBANISME

- Demande d'extension de réseaux électriques

DOMAINE ET PATRIMOINE

- Salle des sports : avancé du dossier
- Salle des sports : demandes de subvention au conseil régional

INTERCOMMUNALITE

- Commune nouvelle

FINANCES COMMUNALES

- Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement début 2017
- Acquisition d'un congélateur
- Participation frais de fonctionnement école publique maternelle d'Azé

QUESTIONS DIVERSES ET IMPREVUES

Monsieur le Maire ouvre la séance.

EXAMEN DES DOSSIERS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR :

Le procès-verbal du conseil municipal du 15 décembre 2016 est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Le conseil municipal en délibère et adopte le compte-rendu à l'unanimité des membres présents.

Les comptes rendus ne seront plus édités et envoyés par voie de messagerie aux conseillers municipaux.

Concernant la délibération relative aux tarifs du restaurant scolaire et de la garderie au 1^{er} janvier 2017, seule la commission « scolaire » s'est réunie pour ces propositions.

URBANISMEQUESTION 1.1 - Demande d'extension de réseaux électriques - CU n°5312416B4012 par TDF

Délibération n°2017-DELIB-01-01

Vu l'avis du Syndicat d'électrification et de gaz de la Mayenne (SDEGM), en date du 04 janvier 2017, relatif à l'extension du réseau électrique résultant d'une demande d'urbanisme, pour la parcelle A 375, au lieu-dit « Le Chichin » à Laigné,

Considérant que l'extension du réseau électrique est estimée à 490 ml, pour un coût de 17 080 €uros, Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- de refuser de participer financièrement à ces travaux, puisqu'ils ne sont pas justifiés par un intérêt général actuel ou futur.
 - de considérer que ces travaux restent à la charge pleine et entière des demandeurs.
-

QUESTION 1.1 - Demande d'extension de réseaux électriques - PC n°5312416B1 par GAEC de la Chapelle

Délibération n°2017-DELIB-01-02

Vu l'avis du Syndicat d'électrification et de gaz de la Mayenne (SDEGM), en date du 4 janvier 2017, relatif à l'extension du réseau électrique résultant d'une demande d'urbanisme, pour les parcelles n° B 229, B 253, B 254, B 255, B 256 ET b 928, au lieu-dit « Les pruniers » à Ligné,

Considérant que l'extension du réseau électrique est estimée à 146 ml, pour un coût de 6 072 euros,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De refuser de participer financièrement à ces travaux, puisqu'ils ne sont pas justifiés par un intérêt général actuel ou futur.
- De considérer que ces travaux restent à la charge pleine et entière des demandeurs.

DOMAINE ET PATRIMOINE**QUESTION 2.1 - Salle des sport - Avancé des travaux**

Monsieur le Maire informe que l'appel d'offre a été publié sur les journaux réglementaires le lundi 26 décembre (Médialex et Ouest-France) pour une remise des offres pour le jeudi 26 janvier 2017.

Les lots se décomposent comme suit :

Lot 00	Désamiantage - Démolition
Lot 01	Maçonnerie - Démolition - VRD
Lot 02	Charpente - Renforcement de charpente
Lot 03	Couverture bac acier double peau
Lot 04	Bardage - Isolation par l'extérieur
Lot 05	Menuiseries extérieures aluminium - Serrurerie
Lot 06	Menuiseries intérieures bois
Lot 07	Cloisons sèches - Isolations - Plafonds
Lot 08	Carrelage - Faïence
Lot 09	Peinture
Lot 10	Plomberie - Chauffage - Ventilation
Lot 11	Electricité

Délai d'exécution globale :

8 mois non compris période de préparation SPS (1 mois), congés (5 semaines) et intempéries éventuelles - Travaux par phase (rénovation des vestiaires puis isolation de la salle)

Date de commencement des travaux : Février 2017

Procédure de passation : Procédure adaptée en application de l'article 27 du CMP avec une phase négociation

Date limite de réception des offres : Le Jeudi 26 janvier 2017 à 12 heures 30.

Sélection des candidatures :

Ne seront pas admises :

- les candidatures qui ne sont pas recevables en application à l'ordonnance N°2015-899 du 23 juillet 2015 et du décret N°2016-360 du 25 mars 2016.
- Les candidatures qui ne seront pas accompagnées des pièces mentionnées au chapitre « justificatifs à fournir » et qui ne seront pas complétées dans le délai imparti
- Les candidatures qui ne présentent pas des garanties techniques suffisantes.

Critères d'attribution :

- La valeur technique de l'offre : 60%
- Le prix des prestations : 40%

Délai validité des offres :

120 jours à compter de la date limite de réception des offres

QUESTION 2.2 - Réhabilitation thermique de la salle des sport - Marché public - commission d'appel d'offres

La commission communale « Appel d'offres » se tiendra le vendredi 27 janvier à 14 heures 15 pour l'ouverture des plis des offres d'entreprise.

QUESTION 2.3 - Réhabilitation thermique de la salle des sport - Subvention DETR 2017

Monsieur le Maire informe qu'une demande de DETR a été sollicitée le 02 décembre dernier pour la partie rénovation énergétique de la salle des sports.

Le secrétaire général de la Sous-Préfecture nous a sollicités pour des documents complémentaires.

Sur ce fait, le dossier est recevable et sera présenté à la commission départementale pour une subvention de 43 710 €uros.

Monsieur Patrice CHRETIEN arrive à la réunion et prend part aux débats.

Nombre de membres en exercice :	15
Quorum de l'assemblée :	08
Nombre de membres présents :	11
Votants :	11

QUESTION 2.2 - Salle des sport - subventions au conseil régional

Délibération n°2017-DELIB-01-03

Cet ordre du jour est reporté.

QUESTION 2.2 - Salle des sport - subventions au conseil régional

Délibération n°2017-DELIB-01-04

Cet ordre du jour est reporté.

INTERCOMMUNALITE**QUESTION 3.1 - Commune nouvelle**

Madame la 1^{ère} adjointe donne le compte-rendu de la réunion du 19 janvier avec Eric MAGNON, directeur des services de la mairie de Château-Gontier.

Retour sur les vœux : questionnement sur le nom de la commune et le coût des impôts

Validation de la commune nouvelle : 01.01.2018

Structuration de l'administration centrale : lieu et de capacité d'accueil, pharmacie appartient à la commune donc reprise du bâtiment. Le lieu dépendra de la meilleure configuration des locaux et de la capacité d'accueil.

Centres techniques municipaux : pas de mutation de bâtiments, matériels restent aux communes,

Service jeunesse : équipements et personnels existant.

Gestion des ressources humaines : équipe administrative et technique :

Appel à candidature pour les postes de direction.

Service informatique de CCPCG :

Serveur sur Chemazé. Logiciels

Programme pluriannuel d'investissements de 2018 à 2020.

Gouvernance :

Jusqu'en 2020, maintien des postes des maires et adjoints

A partir de 2020, un maire et 7 adjoints (dont 1 maire délégué par chaque commune).

Travail en commission pour cette année 6 commissions avec 2 à 3 représentants par commune par commission :

- Gouvernance vie locale
- Ressources humaines (3 maires + 1 adjoint de chaque commune)
- Technique
- Grand projet et finances
- Communication

- Enfance jeunesse

Prochain réunion des maires : le 28 février.

Positionnement des conseillers municipaux dans les associations.

- Gouvernance vie locale
- Ressources humaines (3 maires + 1 adjoint de chaque commune)
- Magali LOINARD
- Technique
- Gaël PINEAU, Olivier GUILLET
- Grand projet et finances
- Patrice CHRETIEN, Bertrand TOUEILLE
- Communication
- Magali LOINARD,
- Enfance jeunesse
- Anne-Pascale LECLERC, Aurélie BROSSIER,

Maire de la commune nouvelle : deux candidats pour le poste de maire

FINANCES COMMUNALES

QUESTION 3.1 : Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement début 2017

Délibération n°2017-DELIB-01-05

M. le Maire rappelle à l'assemblée que l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent soit 146 761 €uros. Cette autorisation est nécessaire lorsque la Commune doit faire face en début d'année à de nouvelles dépenses d'investissement ne pouvant attendre le vote du budget.

Le Conseil Municipal en délibère et :

- **AUTORISE** M. le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.
-

QUESTION 3.2 : Acquisition d'un congélateur

Délibération n°2017-DELIB-01-06

Monsieur le Maire fait part de la nécessité de disposer d'un congélateur à l'atelier communal pour y entreposer les cadavres d'animaux dans le cadre de la lutte pour la destruction des nuisibles.

Profitant des soldes d'hiver un congélateur a été acheté au centre Leclerc de Château-gontier pour le prix de 429 €,

Le conseil municipal après délibération :

- approuve l'acquisition d'un congélateur CURTISS au prix de 429.00 € TTC.
 - décide l'inscription des crédits nécessaires au budget primitif 2017 en section d'investissement programme n° 047, au compte 2188, vu le caractère de durabilité de l'investissement.
-

QUESTION 4.3 : Participation frais de fonctionnement école publique maternelle Azé

Délibération n°2017-DELIB-01-07

Dans le cadre de la participation des communes rurales aux dépenses scolaires de l'année 2015/2016, le montant des participations aux écoles maternelles a été calculé sur la base de 80 % des dépenses soit :

- 778.00 €uros pour un enfant scolarisé en maternelle

La participation communale s'élève à la somme de 778 €uros, pour 1 enfant.

Le Conseil municipal, après délibération :

- décide à l'unanimité le paiement de la participation due aux écoles publiques d'Azé pour un montant de 778.00 €uros.

- autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement et au règlement de ce dossier.

Les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6558 au budget primitif 2017.

AJOUT A L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire souhaite faire des ajouts à l'ordre du jour. Le conseil municipal donne son accord à cette demande.

QUESTIONS DIVERSES ET IMPREVUES

QUESTION 4.1

Commission « CCAS » : le 01 février pour préparation du Repas du 19 mars prochain

Commission « écoles » : le 07 février pour convention école

Laig'fun : activités de lavage de voitures, organisation d'un Laigné Athlon le 1^{er} septembre 2018.

Commission « finances » : mercredi 15 février.

Commission « voirie » : samedi 21 janvier à 11 h 00.

Inauguration du café : vendredi 20 janvier invitation du conseil municipal

La prochaine séance aura lieu le lundi 20 février.

La séance s'est achevée à 23 heures 40.